



## **Ballaigues**

*Bulletin communal no 102, février 2013*

*Mesdames, Messieurs,*

*2013 : l'année commence à peine et déjà le moteur des affaires communales tourne à plein régime. Pas le temps de jeter un regard par-dessus l'épaule vers 2012 finissant, il s'agit de regarder droit devant et de relever les défis que nous nous sommes fixés au travers de notre planification de législature.*

*La Grand Rue ! Image emblématique de Ballaigues, village qui naît, vit et se développe tout au long de cette artère. Toute son histoire, des heures de gloires aux heures sombres sont marquées par sa configuration. Combien de voyageurs illustres, de pèlerins inconnus, de régiments conquérants, de soldats perdus, de touristes étonnés, combien de défilés, de fêtes villageoises, d'inalpes ou de désalpes, combien de mariages, de cortèges funèbres, combien de déplacements anonymes vers l'église, la poste, l'auberge, l'administration communale ? De combien de pas résonnent notre vénérable Grand-rue ?*

*A partir du printemps 2013, notre artère principale va subir une sérieuse cure de lifting, destinée à lui rendre tout son lustre et toute son efficacité ; réfection totale des infrastructures souterraines, aménagement des espaces publics et surfacage.*

*Ces travaux envisagés et tant attendus depuis des législatures, n'en seront pas moins de gros générateurs de nuisances pour les habitants, bruit, pollution, poussière, trafic difficile, circulation alternée ou déviée, inévitables coupures de services, frais de raccordement et de mise en conformité pour les riverains et nous en oublions.*

*Pour pouvoir mener à bien ces travaux importants, la Municipalité a besoin de tout votre soutien et de votre compréhension, qualités dont la population ballaiguie a toujours su faire preuve jusqu'à ce jour.*

*La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2013 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.*

*Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay*

**GREFFE MUNICIPAL**

**Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12  
E-mail: ballaigues@bluewin.ch**

*Le Greffe municipal  
est ouvert comme suit :*

**Tous les jours  
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30  
sauf le lundi matin  
et le vendredi après-midi**

**CONTROLE DES HABITANTS**

**Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12  
E-mail :  
controlehab.ballaigues@bluewin.ch**

*Le bureau du contrôle des habitants et police des étrangers est ouvert comme suit:*

**du mardi au vendredi  
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30  
(fermé le lundi toute la journée  
et le vendredi après-midi)**

**BOURSE COMMUNALE**

**Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12  
E-mail : bourse.ballaigues@bluewin.ch**

*Le bureau de la bourse communale est ouvert comme suit :*

**Le mardi de 10h à 12h  
et le vendredi de 10h à 12h**

*En cas de nécessité en dehors des jours et des heures d'ouverture indiqués, chacun peut demander un rendez-vous par téléphone.*

**VOIRIE**

**Tél. 021/843.99.15, Fax 021/843.99.16  
M. Michel Tharin 079/324.53.53  
E-mail : voirie@ballaigues.ch**

**BUREAU DE VOTE**

*Lors de chaque votation, le bureau de vote est ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire suivant :*

**le dimanche de 10 heures à 11 heures**

*Chaque électeur peut aussi voter **par correspondance** au moyen du matériel reçu à domicile qui est le seul valable.*

**Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux  
sont prévus aux dates suivantes, soit les :**

**3 mars 2013, 9 juin 2013,  
22 septembre 2013 et 24 novembre 2013**

**DECHETTERIE COMMUNALE**  
**DE LA POUET ADZE**

Route des Cernys  
**Tél. du surveillant 021/843.31.09**  
**ou 0041/78.668.55.52**

La déchetterie est ouverte comme suit :

**en été :**

**le mercredi de 10h à 12h**

**le vendredi de 14h30 à 17 h**

**le samedi de 9h à 12h**

**en hiver :**

**(1er novembre au 31 mars)**

**le mercredi de 10h à 12h**

**le vendredi de 14h30 à 16h30**

**le samedi de 10h à 12h**

**(fermée le 29 mars, Vendredi-Saint)**

**(fermée le 25 décembre, Noël)**

**(fermée le 1<sup>er</sup> janvier, Nouvel An)**

En application des dispositions légales, les feux de déchets ne sont plus pratiqués. D'autre part, la décharge inerte de Pré-Benoit est définitivement fermée.

Les matériaux tels que : béton propre, débris de verre (verrerie, vitrines), fibrociment (Eternit), terre, pierre, sable, gravats, résidus de revêtement routier (asphaltes), mortier de ciment, briques (terre cuite, ciment, isolants), tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, laine de verre, laine de pierre, **doivent être acheminés sur une décharge contrôlée pour matériaux inertes.**

La plus proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**; elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h. Seules les petites quantités seront encore tolérées dans une benne prévue à la déchetterie.

Les bois en provenance de travaux effectués dans les bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis de construire devront être éliminés par les intéressés par la filière officielle (STRID SA à Yverdon).

**RECUPERATION DU VERRE**

La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).

Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (**dépôt ouvert du lundi au samedi de 7h à 21h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.**). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons**. Seules les étiquettes sont admises.

**ORDURES MENAGERES**

Le ramassage aura lieu chaque **mardi matin dès 08h15**. Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs aux endroits prévus, marqués par des triangles jaunes, au plus tôt le **mardi matin de bonne heure S.V.P.** En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec M. Michel Tharin au 079/324.53.53. **Attention, seuls les sacs taxés blancs et verts avec la mention STRID sont admis. D'autres sacs blancs et verts avec la mention « Trier c'est valoriser » se trouvent sur le marché et ne seront pas acceptés.** Il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux.

Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Une distribution gratuite de 5 sacs de 35 litres par personne et par année est prévue, chacun peut en prendre possession au bureau communal du contrôle des habitants dans le courant de l'année à sa convenance, pendant les heures d'ouverture.

Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site **www.strid.ch**.

### **OBJETS ENCOMBRANTS**

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 heures auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53 ou 021/843.99.15).

### **RAMASSAGE DU PAPIER**

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

**les mercredis 13 février, 15 mai, 14 août  
et 13 novembre**

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie.

### **CORPS DES SAPEURS-POMPIERS**

**Alarme feu, tél. 118  
Exercices en 2013**

20 mars, 19h, exercice de 1<sup>er</sup> secours,  
22 mai, 19h, exercice de compagnie,  
19 juin, 19h, exercice de 1<sup>er</sup> secours,  
28 août, 19h, exercice de 1<sup>er</sup> secours  
21 septembre, 13h30, exercice de compagnie,  
30 octobre, 19h, exercice 1<sup>er</sup> secours,  
8 novembre, 19h, solde  
22 novembre, 19h, assemblée Etat-Major

Les essais de la sirène auront lieu à 13 heures tous les deux mois, le dernier samedi du mois et pour la Protection civile le mercredi 6 février de 13h30 à 14 heures.

### **STATIONNEMENT VEHICULES**

Tout stationnement de véhicules non immatriculés est interdit sur le domaine public.

### **TERRAIN DE SPORT**

**Avis aux petits footballeurs  
de Ballaigues**

Le terrain de la "Petite Combette" est équipé de deux magnifiques petits buts où vous pouvez, dès ce printemps, imiter vos idoles en faisant trembler les filets.

Il est donc vivement recommandé d'utiliser cette petite place d'entraînement, ce qui permettra d'économiser le terrain principal.

Merci à tous !

### **LOCATIONS COMMUNALES**

**Centre villageois, Vieux Collège  
Buvette du terrain de sport,  
et refuge**

Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Bureau du contrôle des habitants tél. 021/843.99.13.

### **PROPRIETAIRES DE CHIENS**

La Municipalité remercie les personnes qui font tout ce qui est nécessaire afin que leurs compagnons ne compromettent la sécurité publique, par exemple en évitant de les laisser divaguer, en les attachant ou en les mettant sous la garde d'un conducteur, en les munissant de la puce électronique d'identification, en évitant qu'ils ne troublent le repos public pendant la nuit ou commettent certains dommages par leur besoins naturels trop souvent « proprement » ignorés par leurs maîtres sur la voie publique, à proximité des bancs publics, sur les parties herbeuses qui sont fauchées, dans les champs cultivés et pâturés par le bétail, dans la neige (à la fonte des neiges les crottes réapparaissent !) et bien sûr chez votre voisin. La Municipalité rappelle que des sacs sont à votre disposition à divers endroits dans la Commune !

### **SERVICE FORESTIER**

La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit.

Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.

Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. P. Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).

### **BIBLIOTHEQUE COMMUNALE**

La Bibliothèque communale est ouverte à la Maison de Commune, chaque mardi soir entre 19h30 et 20h30.

### **VaudTax 2012**

Veillez prendre note de la disparition du CD Rom au profit du téléchargement du logiciel relatif à la déclaration d'impôt depuis le site internet sur [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots). Pour les administrés qui ne pourraient procéder à ce téléchargement, un nombre restreint d'exemplaires est à disposition dans les offices d'impôt.

### **EMS DU JURA**

Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au numéro de téléphone 021/843.80.80

### **CONGELATEUR**

Il y a encore quelques cases libres au congélateur. Les personnes intéressées peuvent téléphoner au numéro de portable 079/240.34.66.

### **PASSEPORT BIOMETRIQUE**

Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de biométrie cantonal à Lausanne, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe).

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.

La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de biométrie.